



Commission de l'agriculture

- 233 Aménagement de l'espace rural et santé animale

Réévaluation des tarifs 2014 des prestations assurées par le Laboratoire départemental d'analyses et fixation de tarifs pour de nouvelles prestations

Rapport n° CG/2014/14

Service Chef de file :

Laboratoire départemental d'analyses

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Ce rapport a pour objet l'adoption des tarifs 2014 des prestations assurées par le Laboratoire départemental d'analyses.

Le Laboratoire départemental d'analyses du Bas-Rhin participe, dans le cadre de ses missions :

1. de protection de la santé animale :
 - au suivi sanitaire des élevages du département en termes de diagnostic des maladies réputées légalement contagieuses ;
 - au suivi des maladies à incidence économique ;
2. de protection de la santé publique :
 - au diagnostic des zoonoses ;
 - au diagnostic des pathogènes liés à la sécurité alimentaire ;
3. de protection de l'environnement, au contrôle des pathogènes de quarantaine dans les produits.

Pour mener à bien ses missions et pour équilibrer son budget, le Laboratoire départemental d'analyses réévalue annuellement les tarifs de ses prestations en prenant en compte les étapes suivantes :

ETAPE 1 : L'affectation des charges directes par secteur d'activité

Les charges directes sont liées au coût de fonctionnement qui tient compte du coût des consommables utilisés et du coût de la main d'œuvre.

ETAPE 2 : La répartition des charges indirectes inhérentes aux secteurs supports

Les charges indirectes (loyer, consommation d'énergie, etc...) sont imputées après répartition du chiffre d'affaire du secteur d'activité concerné.

La comptabilité analytique mise en place par le Laboratoire départemental d'analyses implique la prise en compte et la justification des coûts directs et indirects relatifs à chaque prestation.

Ainsi, la revalorisation du coût des prestations proposée est en moyenne de 3 %. Ces tarifs servent également pour l'élaboration d'offres de prestations pour les nouveaux clients potentiels, qu'ils soient publics ou privés. Vous trouverez les tarifs (hors taxes) 2014 dans les tableaux annexés au présent rapport.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de santé publique, le Laboratoire départemental d'analyses développe pour ses usagers de nouvelles analyses. La tarification envisagée pour ces nouvelles analyses est précisée dans l'annexe correspondante.

Enfin, il est proposé que l'ensemble de ces tarifs s'applique à compter du 1^{er} juin 2014 et restera en vigueur jusqu'à la prochaine réévaluation.

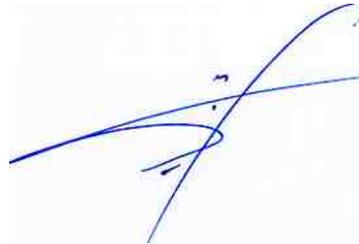
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'agriculture, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général adopte les tarifs 2014 (hors taxes) des prestations assurées par le Laboratoire départemental d'analyses, conformément aux tableaux annexés.

Il décide par ailleurs que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er juin 2014.

Strasbourg, le 30/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL